



## SARL - PRISE D'ACTIVITÉ PAR PRISE EN LOCATION GÉRANCE D'UN FONDS DE COMMERCE DANS UNE SARL IMMATRICULÉE SANS ACTIVITÉ COMMERCIALE

### Les démarches à accomplir avant modification du dossier

- Établir et signer un contrat de location-gérance d'un fonds de commerce.
- Publier un avis de modification dans un journal habilité à recevoir les annonces légales.

Le dossier complet permettant de modifier une inscription au registre du commerce et des sociétés peut être déposé du guichet unique

### Pièces justificatives à joindre au dossier

- Une copie du contrat de location-gérance daté et signé par les parties
- un pouvoir du représentant légal s'il n'effectue pas lui-même la formalité
- s'il s'agit d'une activité réglementée, joindre le diplôme, l'agrément ou l'autorisation d'exercice délivrée par l'autorité de contrôle de ladite activité.
- une attestation de parution d'un avis dans un journal d'annonces légales

N.B : Il est précisé que cette formalité concerne une société dont le siège social est situé dans le ressort du greffe du tribunal de commerce de Bobigny, ainsi que le nouvel établissement

### Coût

| Emoluments du Greffe (HT) | Débours / Frais postaux | TVA    | INPI  | BODACC | Tarif (TTC) |
|---------------------------|-------------------------|--------|-------|--------|-------------|
| 44,29 €                   | 0 €                     | 8,86 € | 5,9 € | 116 €  | 175,05 €    |

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 28 février 2024 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la Justice

INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)

BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)